

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BEAUGENCY**

### **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2010**

L'an deux mil dix, le 19 janvier à 20 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège social à Beaugency, sous la présidence de Monsieur Fichou, Président de la Communauté de Communes du canton de Beaugency.

Conformément aux articles L2121-21, L2122-7, L2122-8, L5211-1, L5211-2, L5211-7 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 25

Date de la convocation du Conseil Communautaire : 11 janvier 2010

Date d'affichage : 11 janvier 2010

**Présents** : Monsieur Patrick AMANN, Monsieur Jean BILLARD, Monsieur Daniel BUCAMP, Monsieur Etienne COUTAN , Madame Pierrette DONNADIEU, Monsieur Patrick DUCHEZ, Monsieur Patrick ECHEGUT, Monsieur Roger ENGEL, Monsieur David FAUCON, Monsieur Yves FICHOU, Monsieur Jean Paul GAULT, Monsieur Stéphane GAULTIER, Monsieur Eric GOLHEN, Madame Guylaine HUE, Monsieur Didier LAURENT, Monsieur Francis MAUDUIT, Madame Mireille MULLARD , Monsieur Michel OLLIVIER, Madame Liliane PESTY, Monsieur Patrick PICHON, Madame Agnès QUATREHOMME, Monsieur Jean Michel ROCHER, Monsieur Michel SILVESTRE, Monsieur Michel TRETON, Madame Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE.

Secrétaire de séance : Monsieur Silvestre

Le procès verbal de la séance du 15 décembre 2009 est adopté à l'unanimité après que soient rappelées les dispositions du CGCT et du règlement intérieur relatives aux modalités d'indication du sens des votes sur les PV.

#### **Délibération n°2010.01: Débat d'orientation budgétaire**

Le débat d'orientation est présenté par Monsieur Faucon en préambule du budget 2010 qui sera proposé au vote au mois de mars.

##### **En recettes, il est proposé de :**

- De tenir compte de la DGF majorée la 2<sup>ème</sup> année : 290 000 euros
- De reprendre l'ancienne part de Taxe additionnelle 2009 : 124 000 euros
- De maintenir les recettes issues de la taxe des ordures ménagères
- D'inscrire les recettes réelles 2009 pour le RAM et l'Épicerie sociale

- D'inscrire l'intégralité de la T.P perçue par les communes en 2009 (y compris la part du Sivom perçue par Baule et Beaugency)

**En dépenses, il est proposé de :**

- De maintenir les dépenses concernant la taxe de des ordures ménagères
- D'inscrire à l'identique les contributions aux syndicats (Sicala, syndicat de Pays...)
- De prendre en compte la location du local et du véhicule de l'Epicerie Sociale
- De prendre en compte les charges relatives à la mise à disposition des locaux RAM ( pas de charge en 2009)
- D'inscrire des charges identiques pour l'administration générale de la CCCB en inscrivant en complément la création d'un ½ poste de secrétariat
- D'inscrire le versement d'une attribution de compensation aux 7 communes = à 100% de la collecte de T.P en attendant le budget supplémentaire après les transferts de compétence au 1/04/2010
- De revaloriser les indemnités des élus.

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Recettes de Taxe Professionnelle et compensations, et Sivom	: 4 250 000 euros
Taxe sur les ordures ménagères	: 1 308 000 euros
Dotation de l'Etat	: 290 000 euros
Participations autres organismes (CAF+C.G)	: 40 000 euros
Redevances des services	: 6 500 euros

**Soit un total de recettes de Fonctionnement : 5 894 000 €**

**CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

Charges de Personnel	: 127 000 euros
Charges à caractère général	: 55 000 euros
Contribution aux organismes de regroupement et subventions:	1 320 000 euros
Indemnités	: 40 000 euros
Dotations aux amortissements	: 5 000 euros
Reversement aux communes de l'attribution de compensation	: 4 126 000 euros

**Soit un total de dépenses de Fonctionnement : 5 673 000 €**

**Autofinancement dégagé : 221 500 euros**

En investissement se poseront un certain nombre de question :

- Y aura-t-il achat de locaux communautaire ? DDE ? Quelles subventions ?

- La compétence mise en place de maisons médicales sera-t-elle exercée ?
- Quels investissements pour la mise en place du réseau informatique Médiathèque-Bibliothèques ?
- Quels investissements en action économique ?

Autant de questions auxquelles il faudra apporter des réponses pour l'élaboration du budget initial, lors du budget supplémentaire qui sera nécessaire lors du transfert des Bibliothèques-Médiathèque, du Centre Aquatique, et des bornes incendies.

Il sera également nécessaire que les commissions puis le bureau et le conseil communautaire puissent définir un programme pluriannuel d'investissements et de politique communautaire, en tenant compte des contraintes financières, afin de prioriser et de conduire ses actions.

### **DONT ACTE**

Madame Quatrehomme souhaite avoir des précisions sur les investissements envisagés et réalisables.

Monsieur Faucon lui répond qu'il faudra constituer des enveloppes et définir des priorités. Chaque Vice Président doit faire remonter les différents projets dans les différents domaines de compétence, les arbitrages nécessaires seront faits ultérieurement.

Monsieur Engel rappelle que l'autofinancement ici présenté n'est que théorique et dépend du fonctionnement des équipements sur l'année et du coût réel des transferts.

Monsieur le Président souligne à cet effet la très grande qualité et quantité de travail effectuées par la CLECT cette année. Il espère que tout a bien été envisagé et incite à la plus grande prudence en matière financière.

Madame Quatrehomme comprend tout à fait qu'il faille être raisonnable et que le flou soit encore de mise, elle souhaiterait cependant avoir ne serait ce qu'une vague mesure de la situation afin de travailler le plus efficacement possible.

Monsieur Faucon rappelle ce qui a été dit précédemment et insiste sur la nécessité de déterminer un programme pluriannuel d'investissement.

Monsieur Echegut pense pour sa part que ce sera un budget de transition qu'il faut assurer au mieux et apporter tous les correctifs nécessaires par le biais de budgets supplémentaires.

Monsieur le Président tient à rappeler que pour 2009, les dépenses de fonctionnement ont été minorées (exemple des locaux des RAM et de la CCCB).

### **Délibération n°2010.02: Création d'un poste d'adjoint administratif de deuxième classe**

Il est à noter que ce poste sera comblé par un agent à temps non complet dans un premier temps.

Considérant que l'EPCI récupère en 2010 la gestion de nouveaux équipements et de nouveaux personnels;

Considérant que l'ensemble des tâches administratives ne peut être assuré par un seul agent ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010**

Monsieur Billard souhaite savoir si la ville de Beaugency envisage un transfert d'agent corrélativement au transfert d'équipement et de services.

Monsieur Faucon répond qu'il existe un poste équivalent à 60% de 20h au Centre aquatique pour assurer le secrétariat de ce dernier et tout ce qui est relatif à la paie ou à la comptabilité est effectué par les services finances et personnel de la ville.

Monsieur Billard considère que c'est une charge supplémentaire pour la CCCB qui n'est compensée par aucun transfert de charges.

Monsieur Faucon lui répond que c'était déjà le cas pour les anciens syndicats intercommunaux. Qui plus est la nécessité de ce demi poste n'est pas uniquement due aux transferts loin de là.

Monsieur Duchez ajoute qu'il y a tout ce qui est relatif aux transferts mais aussi la gestion de tout ce qui est nouveau.

Monsieur le Président insiste sur le fait que la création de ce demi-poste pose aussi la question des locaux puisque la commune de Lailly ne peut accueillir un demi poste supplémentaire.

### **Délibération n°2010.03 : Mise en place des comités consultatifs**

Vu la loi ATR du 6 février 1992 ;

Vu l'article L.2143.2 du CGCT ;

Vu l'article 29 du règlement intérieur du conseil communautaire ;

Vu la délibération n°2009.82 du 15 décembre 2009 ;

Vu les propositions faites par les communes ;

La composition des comités consultatifs est fixée comme suit :

Comité consultatif pour la lecture publique auprès de la commission sport, culture, tourisme :

Madame Baccus , Madame Coutard, Madame Lefin, Madame Degrave, Madame Picard

Comité consultatif pour la gestion de l'épicerie sociale auprès de la commission action sociale :

Monsieur Reverter, Mme Roullier, Mme Marsillio, Madame Niedbala , Monsieur Baccus , Madame Coutard, Madame Jonier, Madame Boré, Madame Lefin, Madame Delorme

Comité consultatif pour la gestion des RAM auprès de la commission action sociale :

Madame Ravel, Madame Brésillion, Madame Baccus , Madame Oury, Madame Boré, Madame Degrave, Madame Liberge.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De fixer la composition des comités consultatifs telle qu'exposée plus avant**

La composition de ces comités consultatifs sera complétée lors du prochain conseil car certaines communes n'ont pas encore désigné leurs représentants.

#### **Délibération n°2010.04 : désignation d'un représentant au SIVOM**

Vu les modifications statutaires adoptées par le SIVOM, il convient de désigner un représentant de la CCCB au sein de cette structure.

Monsieur Faucon présente la candidature de Monsieur Fichou, Président qui obtient la majorité (24 voix pour et une abstention)

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (une abstention de Monsieur Fichou) :**

- **De désigner Monsieur Yves Fichou représentant de la CCCB au sein du SIVOM Meung/Baule/Beaugency/Huisseau**

#### **Délibération n°2010.05 : subvention à la Banque alimentaire**

La Banque alimentaire fournit en moyenne 16 tonnes par an de denrées à destination de l'Épicerie sociale (valeur globale de 48000 €).

Elle sollicite de la CCCB une subvention de 2000€ par un courrier en date du 3.11.2009.

Les commissions action sociale et finances se sont prononcées favorablement à cette demande.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'accorder 2000€ de subvention à la Banque alimentaire du Loiret**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

La commission travaux de janvier aura finalement lieu le mardi 26 à 20h à Messas.

#### **QUESTIONS DES MEMBRES**

Aucune intervention

Fait le 20 Janvier 2010,  
Yves FICHOU  
Président de la Communauté de  
Communes du Canton de Beaugency